## NOTICE relative aux concours d'entrée

**ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES** 

S

- École normale supérieure
- École normale supérieure de Lyon
- École normale supérieure Paris-Saclay
- École normale supérieure Rennes

SESSION 2020

## QUELS DÉBOUCHÉS APRÈS UNE SCOLARITÉ DANS UNE ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ?

A l'issue de quatre années d'École, la plupart des normaliens achèvent leur formation par une thèse, souvent entamée dans leurs dernières années de scolarité et financée par une allocation de trois ans accordée par le Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ou par un organisme de recherche.

Cela leur permet ensuite de poursuivre leur carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche. Chaque année, des élèves choisissent de s'orienter vers l'enseignement post-baccalauréat, en particulier dans les classes préparatoires.

D'autres voies leurs sont également ouvertes dans les entreprises ou la haute administration de l'État (notamment après un passage dans les corps techniques et administratifs de l'État).

Dans le contexte de la construction européenne, la scolarité dans les ENS répond aux normes européennes du 3-5-8 ou LMD (Licence, Master, Doctorat). Tous les normaliens obtiennent le diplôme de master. Les cursus ménagent une large place à l'ouverture internationale par la voie de stages à l'étranger dont la durée varie de quelques mois à deux ans. Les normaliens peuvent ensuite s'engager dans des carrières internationales.

## **PRÉSENTATION**

Cette notice est destinée à informer les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, les candidats libres et les étudiants des universités sur :

- ➢ les concours d'admission en première année à l'ENS (Paris), l'ENS de Lyon, l'ENS Paris-Saclay et l'ENS Rennes,
- > l'organisation de certains concours en banques d'épreuves,
- les modalités d'inscription aux différents concours d'admission en première année pour la session 2020,
- les seconds concours des ENS, le concours 2SEP de l'ENS Rennes (destinés aux étudiants des universités).

#### **Important**

La présente notice, prévue par les arrêtés fixant les conditions d'admission dans les Écoles normales supérieures, complète les textes publiés au *Journal officiel*, au *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale (B.O.E.N.) et au *Bulletin officiel* de l'Enseignement supérieur et de la recherche (B.O.E.S.R.) qui, seuls, restent réglementaires.

Les renseignements spécifiques aux quatre Écoles sont précisés sur les sites Internet respectifs de chacune d'elles :

École normale supérieure (ENS Paris) : http://www.ens.fr

École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) : http://www.ens-lyon.fr

École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay): http://www.ens-paris-saclay.fr

École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes) : http://www.ens-rennes.fr

Ainsi que sur le site https://banques-ecoles.fr

-	2	-

## **SOMMAIRE**

Présentation Quatre Écoles normales supérieures en France	1 4
I – GÉNÉRALITÉS	
<ul> <li>I-1- Tableaux des concours des différentes ENS :</li> <li>I-1-1- Filières scientifiques</li> <li>I-1-2- Filières littéraires, économiques et sociales</li> <li>I-1-3- Autres concours de recrutement dans les ENS</li> <li>I-2- Textes officiels des concours des ENS</li> <li>I-3- Dispositions communes aux concours d'admission en première année</li> </ul>	6 7 8 9
II- CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES	
II-1- Généralités	13
II-2- Tableaux des épreuves des banques sciences Filière MP – Concours MP-MPI, Concours Informatique Filière PC – Concours PC Filière PSI – Concours PSI Filière BCPST – Concours BCPST – Concours TB	16 17 18 19
<ul> <li>II-3- Les concours d'admission de chaque École</li> <li>II-3-1- L'ENS (Paris) – Accès en première année – Section des Sciences</li> <li>Premier concours – Banques d'épreuves</li> </ul>	20
II-3-2- L'ENS de Lyon – Accès en première année Premier concours – Banques d'épreuves Second concours	21 21
II-3-3- ENS Paris-Saclay et ENS Rennes— Accès en première année — Concours scientifiques	22
Banques d'épreuves :  Concours PT  Concours TSI (ENS Paris-Saclay et ENS Rennes)  Concours Post DUT-BTS (ENS Paris-Saclay seulement)  Concours ATS (ENS Rennes seulement)	22 23 24 25
III- CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	
III-1- Dates et organisation de la BEL – épreuves écrites ENS (Paris) – Groupe lettres A/L, épreuves orales ENS de Lyon – Premier concours – Spécialités, épreuves orales ENS Paris-Saclay – Concours LE anglais, épreuves orales	27 28 29 30
<ul> <li>III-2- Dates et organisation de la banque LSES – épreuves écrites</li> <li>Épreuves orales – ENS (Paris)</li> <li>ENS de Lyon – ENS Paris-Saclay</li> </ul>	31 32 33
III-3- Les concours d'admission spécifiques à une école ENS Paris-Saclay – concours première année ENS Rennes – concours première année	34 36
IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	
IV-1- Modalités d'inscription par Internet IV-2- Procédure d'intégration dans les Écoles	38 41

## Quatre Écoles normales supérieures en France

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont de grands établissements d'enseignement supérieur de statut original qui dispensent un enseignement de très haute qualité en étroite relation avec la recherche et la culture.

#### LEUR VOCATION

Les ENS offrent un excellent cadre d'étude dans la ou les disciplines choisies par chaque élève. Elles favorisent un contact précoce avec les laboratoires et bibliothèques de recherche, lieux de création du savoir et de l'invention. Elles accompagnent ainsi la formation de spécialistes de haut niveau dans toutes les disciplines et favorisent la vocation de créateurs. La solidité des connaissances et la richesse des expériences acquises garantissent l'efficacité de la formation dans les ENS, au meilleur rang international.

La culture générale large dispensée dans les ENS prédispose à la mobilité intellectuelle, à la maîtrise de l'argumentation et constitue une bonne préparation pour une pratique de l'action.

Les ENS forment, en partenariat étroit avec les universités, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des enseignants. Elles conduisent également à des positions de cadres de haut niveau dans les grands corps techniques et administratifs de l'État ainsi que dans les entreprises.

#### LEURS SPÉCIFICITÉS

Les élèves sont admis par voie de concours sélectifs. Le flux principal des admissions concerne les candidats issus des classes préparatoires (Bac + 2) ; d'autres concours comme le « second concours » et le « concours cycle master » portent sur des effectifs plus limités.

Chaque année, les quatre ENS recrutent environ 800 élèves :

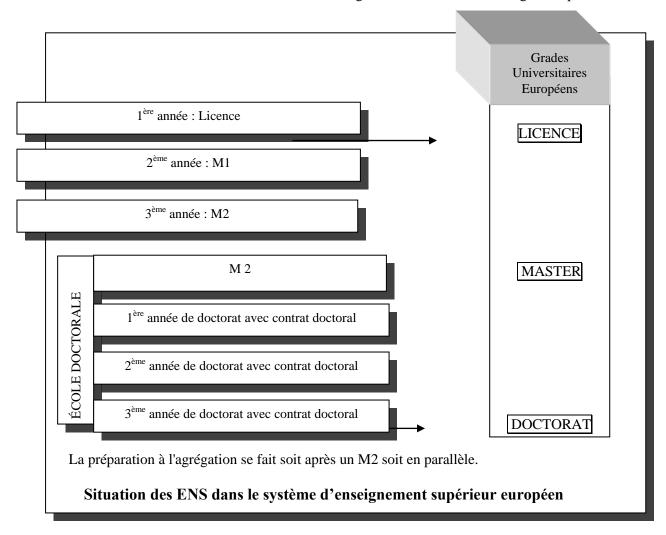
- Les élèves français comme les candidats ressortissants de l'Union européenne (UE) admis aux concours sont nommés élèves fonctionnaires stagiaires et sont rémunérés en échange d'un engagement décennal de servir l'Union européenne ou un de ses états, prenant effet à la date de l'admission à l'École.
- Les élèves étrangers bénéficient généralement de bourses du ministère des affaires étrangères.

L'enseignement dispensé durant quatre ans prépare, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, aux diplômes universitaires européens : licence, master, doctorat.

Des possibilités sont offertes aux normaliens pour permettre des parcours de formation adaptés à la personnalité et au projet de chaque élève.

Les ENS assurent une préparation à l'agrégation particulièrement appréciée dans les voies scientifiques, littéraires et de sciences humaines ainsi qu'une formation pluridisciplinaire par la recherche, avec une initiation intégrée dans les masters et une formation doctorale largement ouverte sur l'ensemble des grands centres universitaires français et internationaux (stages à l'étranger en cours de scolarité, doctorat).

Elles offrent des infrastructures d'accueil, d'enseignement et de recherche de grande qualité.



Les ENS, originales sur de nombreux points parmi les Grandes Écoles, n'établissent pas de classement de sortie ce qui laisse plus de liberté et d'autonomie aux élèves normaliens pour définir leurs parcours et leurs rythmes d'études.

Marc MÉZARD	Jean-François PINTON	Pierre-Paul ZALIO	Pascal MOGNOL
Directeur	Président	Président	Président
de l'ENS (Paris)	de l'ENS de Lyon	de l'ENS Paris-Saclay	de l'ENS Rennes

# I - GÉNÉRALITÉS

## I-1- TABLEAUX DES CONCOURS IMPLIQUANT LES DIFFÉRENTES ENS I-1-1 FILIÈRES SCIENTIFIQUES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	BANQUES D'ÉPREUVES	ENS/ PARTENAIRES	CONCOURS
CPGE SCIENCES			
OT GE SCHENCES		ENS (Paris)	MP  > option MP  > option MPI  Informatique
		ENS de Lyon	MPI  > option MP > option MI
		ENS de Lyon	Informatique  ➤ option Mathématiques  ➤ option Physique
MP	MP	ENS Paris-Saclay	MP  → option MP  → option MPI
		ENS Paris-Saclay	Informatique
		ENS Rennes	MP  → option MP  → option MPI
		ENS Rennes	Informatique
		E. Polytechnique	MP
			<ul> <li>MP Info Français</li> <li>MP Info Étranger</li> <li>MPSI Français</li> </ul>
		ENIG (D. : )	> MPSI Étranger
	PC	ENS (Paris)	PC  → option Physique → option Chimie
		ENS de Lyon	Physique et Chimie (PC)
PC		ENS Paris-Saclay	PC  → option Physique → option Chimie
		E. Polytechnique	PC  ➤ Français  ➤ Étranger
		ESPCI	PC  ➤ Français  ➤ Étranger
		ENS (Paris)	BCPST  → option Biologie → option Sciences de la Terre
BCPST	BCPST	ENS de Lyon	BCPST  → option Biologie → option Sciences de la Terre
		ENS Paris-Saclay	BCPST
		ENPC	BCPST
TB	TB	ENS Paris-Saclay	Concours TB
		ENS Paris-Saclay	PSI
PSI	PSI	ENS Rennes	PSI
	1 21	ENS (Paris)	PSI
		E. Polytechnique	Filière PSI
PT	PT	ENS Paris-Saclay	Concours PT
		ENS Rennes	Concours PT
TSI	TSI -	ENS Paris-Saclay ENS Rennes	Concours TSI Concours TSI
ATS	ATS	ENS Rennes	Concours ATS

## I-1-2 FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	ENS/ PARTENAIRES	CONCOURS		
Trent Grant (BES Economic				
CPGE LITTÉRAIRES				
1 <sup>ère</sup> supérieure (Ulm)	ENS (Paris)	Concours A/L		
1 <sup>ère</sup> supérieure	ENS de Lyon	Série lettres et arts Série langues vivantes Série sciences humaines		
1 Superioure	ENS Paris-Saclay	Concours langue étrangère : anglais		
	ENS (Paris)	Concours B/L		
1 <sup>ère</sup> supérieure Lettres et sciences sociales	ENS Paris-Saclay ENSAE / ENSAI / INSEE	Concours sciences sociales Option économie et sciences sociales Administrateur - concours externe		
	ENS de Lyon	Série sciences économiques et sociales		
CPGE ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES				
Classes préparatoires D1	ENS Rennes	Concours droit-économie		
Classes préparatoires Cachan - D2	ENS Paris-Saclay ENSAI	Concours économie et gestion option I		
Classes préparatoires économiques et commerciales (dites HEC)	ENS Paris-Saclay	Concours économie et gestion options II, III et IV		
CPGE ARTS CACHAN – C	ENS Paris-Saclay	Concours design		

## I-1-3 AUTRES FILIÈRES DE RECRUTEMENT DANS LES ENS

#### RECRUTEMENTS EN PREMIÈRE ANNÉE

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
SCIENTIFIQUES	ENS de Lyon	Second concours
POST DUT-BTS GÉNIE MÉCANIQUE GÉNIE CIVIL GÉNIE ÉLECTRIQUE	ENS Paris-Saclay	Post DUT-BTS banque d'épreuves ENSEA
PRÉPA ATS	ENS Rennes	Concours national ATS
UFR STAPS	ENS Rennes	Concours 2SEP

#### RECRUTEMENTS EN CYCLE MASTER

Pré-requis : diplôme ou titre valorisé à 180 ou 240 crédits ECTS suivant les cas

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
LITTÉRAIRES	ENS Paris-Saclay	Second concours  Anglais
	T	
	ENS Paris-Saclay	Second concours  Maths, Physique, Chimie, Biologie, Informatique, Sc Ingénieur
SCIENTIFIQUES	ENS Rennes	Concours cycle master - Sciences de l'Ingénieur (M1 ou M2) - Mathématiques (M1) - Informatique (M1 ou M2)
	ENS Paris-Saclay	Second concours SHS (Sciences humaines et sociales)
ÉCONOMIQUES	ENS Rennes	Concours cycle master Droit-Économie-Management (M1 ou M2)
ARTISTIQUES	ENS Paris-Saclay	Second concours  Design

#### I-2- TEXTES OFFICIELS DES CONCOURS DES ENS

#### Textes communs aux ENS:

Arrêté du 9 septembre 2004 paru au JO du 8 octobre 2004.

Arrêté modificatif: du 28 novembre 2005 paru au JO du 4 décembre 2005.

Arrêté modificatif: du 4 mars 2011 paru au BOESR n° 13 du 31 mars 2011.

Arrêté du 1er mars 2011 paru au JORF n°0093 du 20 avril 2011.

Arrêté modificatif : du 29 septembre 2011 paru au BOESR n° 39 du 27 octobre 2011.

#### ENS (Paris):

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS à l'adresse suivante : http://www.ens.fr dans la rubrique admission.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS du 25 septembre 2017 paru au BOESR n°34 du 12 octobre 2017.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 23 octobre 2018 paru au BOESR n°42 du 15 novembre 2018.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 12 juin 2019 paru au BOESR n°27 du 4 juillet 2019.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 8 novembre 2019 paru au BOESR n°28 du 28 novembre 2019.

Le programme du concours littéraire d'admission à l'ENS pour la session 2020 est paru au BOESR n°31 du 29 août 2019 (arrêté du 08-08-2019).

#### ENS de Lyon:

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS de Lyon à l'adresse suivante : http://www.ens-lyon.fr dans la rubrique admission.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS de Lyon du 29-10-2013 paru au BOESR n°43 du 21-11-2013.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS de Lyon du 1-10-2015 paru au BOESR n°39 du 22 octobre 2015.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS de Lyon du 17-03-2016 paru au BOESR n°15 du 14 avril 2016.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS de Lyon du 09-10-2018 paru au BOESR n°40 du 1er novembre 2018.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS de Lyon du 19-02-2019 paru au BOESR n°15 du 11 avril 2019.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS de Lyon du 29-05-2019 paru au BOESR n°26 du 27 juin 2019.

Le programme du concours littéraire d'admission à l'ENS de Lyon pour la session 2020 est paru au BOESR n° 31 du 29-08-2019 (arrêté du 25-07-2019).

A paraître : arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS de Lyon à compter de la session 2020 portant sur certains coefficients de la série informatique et de la série sciences économiques et sociales.

#### **ENS Paris-Saclay:**

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS Paris-Saclay à l'adresse suivante : http://www.ens-paris-saclay.fr dans la rubrique admission.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS de Cachan du 2-11-2015 paru au BOESR n°44 du 26-11-2015.

Arrêté programmes de l'ENS de Cachan du 2-11-2015 paru au BOESR n°44 du 26-11-2015.

Arrêté programmes de l'ENS de Cachan du 15-09-2016 paru au BOESR n°35 du 29-09-2016.

Arrêté programmes de l'ENS Paris-Saclay du 2-08-2019 paru au BOESR n°32 du 05-09-2019.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 2 août 2019 paru au BOESR n°32 du 5 septembre 2019.

#### **ENS Rennes:**

Les textes réglementaires sont consultables sur le site Internet de l'ENS Rennes à l'adresse suivante : http://www.ens-rennes.fr dans la rubrique admission.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS Rennes du 4-07-2017 paru au BOESR n° 27 du 24 -08-2017

Arrêté programmes de l'ENS Rennes du 4-07-2017 paru au BOESR n° 27 du 24 -08-2017

Arrêté conditions d'admission à l'ENS Rennes du 18-04-18 paru au BOESR n° 20 du 17-05-18

Arrêté programmes de l'ENS Rennes du 18-04-18 paru au BOESR n° 20 du 17-05-18

Arrêté modificatif conditions admission ENS Rennes du 13-06-19 paru au BOESR n° 27 du 04-07-19

Arrêté modificatif programme et condition d'admission ENS Rennes du 02-/08-19 paru au BOESR n° 31 du 29-08-19

#### Autres textes règlementaires :

Pour mémoire : la liste des classes préparatoires est parue au Bulletin officiel n° 09 du 28 février 2019.

Les programmes des classes préparatoires sont parus dans les numéros hors-série du Bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- ➤ Bulletin officiel spécial n° 3 du 30 mai 2013
- Bulletin officiel spécial n° 1 du 23 janvier 2014

Le thème des TIPE est paru au BOESR n°09 du 28 février 2019.

Le programme de français est paru BOESR  $n^\circ 27$  du 4 juillet 2019 et au BOESR  $n^\circ 31$  du 29 août 2019.

Le programme spécifique des concours d'admission à l'ENS Paris-Saclay pour 2019 et 2020 (concours design et concours langue étrangère : anglais) est paru au BOESR n°41 du 8 novembre 2018.

#### I-3 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DANS LES ENS

#### Nombre de postes ouverts aux concours et inscription

Pour les concours d'admission (groupes, sections ou séries) dans chacune des quatre Écoles normales supérieures, le nombre de postes offerts, leur répartition, les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions obligatoires pour les candidats et l'adresse du ou des sites Internet présentant la ou les procédures d'inscription sont fixés, chaque année, par leurs présidents ou directeurs respectifs.

Les dates des épreuves écrites de ces concours sont fixées, chaque année, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### Conditions d'âge

L'arrêté du 28 novembre 2005 abroge la limite d'âge.

#### Conditions de titres

Pouvoir justifier, lors de l'admission à l'École, soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

#### Nombre de candidatures

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de trois fois aux épreuves de l'ensemble des concours propres à une École. De plus, en ce qui concerne l'ENS Paris-Saclay et l'ENS Rennes, pas plus de deux fois pour tous les concours d'admission en première année et pas plus de deux fois pour l'ensemble des concours d'admission en cycle master.

Nul ne peut être candidat à plusieurs concours, groupes, sections ou séries d'admission dans une même École lors d'une même session.

#### Conditions d'accès à la fonction publique

#### Candidats français

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser puis de participer à une Journée défense et citoyenneté.

# Candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées par les articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983.

En outre, les candidats en instance d'acquisition de la nationalité française devront l'indiquer sur leur dossier de confirmation d'inscription et adresser au service d'inscription concerné ou aux Écoles normales supérieures :

- soit une photocopie de l'accusé de réception délivré par la sous-direction des naturalisations du ministère de l'emploi et de la solidarité (naturalisation par décret),

- soit une photocopie du récépissé de déclaration délivré par le juge d'instance ou le consul qui a reçu la déclaration (naturalisation par déclaration).

En application de la loi  $n^{\circ}84-16$  du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales prévues aux articles 5 et 5 bis du titre  $1^{er}$  du statut général et par le statut particulier du corps auxquels ils postulent au plus tard à la date de la première épreuve du concours.

# Candidats étrangers hors Union européenne et autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Les candidats de nationalité étrangère qui remplissent les conditions de titre et de candidature peuvent s'inscrire. Cependant, à l'issue des épreuves des concours, ils ne pourront pas être nommés fonctionnaires-stagiaires d'une École normale supérieure mais y entreront en qualité d'élève étranger, à charge pour eux ou pour leur gouvernement d'acquitter leurs frais de pension et de scolarité.

#### Engagement décennal

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen s'engagent à exercer une activité professionnelle dans les services ou dans une entreprise du secteur public d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de leurs collectivités territoriales ou de leurs groupements, ou de leurs établissements publics ; ou dans les services de l'Union européenne ou d'une organisation internationale gouvernementale ; ou dans une institution d'enseignement supérieur ou de recherche pendant DIX ANS au moins à dater de leur admission dans une École normale supérieure, ou à rembourser à l'État le montant des sommes perçues en qualité d'élève de l'École. L'engagement est signé lors de l'installation en tant que fonctionnaire-stagiaire dans l'ENS à la rentrée de septembre.

Cependant, si l'élève rompt son engagement décennal, il a la possibilité de demander une dispense de remboursement.

#### Aptitude physique

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen sont avisés que leur nomination en qualité de fonctionnaire-stagiaire d'une École normale supérieure ne sera définitive qu'après constatation de leur aptitude physique selon les dispositions prévues par le statut général de la fonction publique.

# II - CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES

#### II-1- GÉNÉRALITÉS

CONCOURS FAISANT PARTIE DES BANQUES D'ÉPREUVES SCIENCES INTER-ENS										
ENS (PARIS)	ENS DE LYON	ENS PARIS-SACLAY	ENS DE RENNES							
CONCOURS MP	CONCOURS MPI	CONCOURS MP	CONCOURS MP							
Option MP	Option MP	Option MP	Option MP							
Option MPI	Option MI	Option MPI	Option MPI							
CONCOURS INFORMATIQUE	CONCOURS INFORMATIQUE	CONCOURS INFORMATIQUE	CONCOURS INFORMATIQUE							
	Option Mathématiques									
	Option Physique									
CONCOURS PC	CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE	CONCOURS PC								
Option Physique		Option Physique								
Option Chimie		Option Chimie								
Concours PSI		CONCOURS PSI	CONCOURS PSI							
CONCOURS BCPST	CONCOURS BCPST	CONCOURS BCPST								
Option Biologie	Option Biologie	CONCOURS TB								
Option Sciences de la Terre	Option Sciences de la Terre									

La totalité des épreuves des concours cités ci-dessus est regroupée sous la forme de tableaux aux pages 16 à 19 de la présente notice.

Les programmes des épreuves des concours sont sans aucun ajout, ni restriction :

- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières MPSI et MP pour les concours MP, MPI
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières MPSI et MP pour les concours Informatique
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières PCSI et PC pour les concours PC
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières PCSI et PSI pour les concours PSI
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles de la filière BCPST pour les concours BCPST.

Pour les filières MP et PC, les candidats devront connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension du programme défini ci-dessus.

#### COMPLÉMENTS : Modalités des épreuves de français, de langues et de TIPE

NOR: ESRS19001481A – arrêté du 13-6-2019 - MENJ – MESRI - DGESIP A1-2

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2019-2020 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

#### Thème 1: « L'amour »

- 1) Le banquet, Platon Traduction Luc Brisson Éditions GF Poche
- 2) Le songe d'une nuit d'été, William Shakespeare Traduction Jean-Michel Déprats Collection Folio théâtre, Gallimard
- 3) La Chartreuse de Parme, Stendhal

#### Thème 2: « La démocratie »

- 1) De la démocratie en Amérique : tome II, partie IV, Alexis de Tocqueville
- 2) L'assemblée des femmes Les cavaliers, Aristophane Traduction Marc-Jean Alfonsi éditions GF Poche
- 3) Complot contre l'Amérique, Philip Roth Traduction Josée Kamoun éditions Folio

## Épreuves de langues pour les filières MP et PC (écrite et orale d'admission)

1. Épreuve écrite : L'épreuve écrite de langue comprend deux sections.

A/ Une synthèse de documents rédigée dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles de 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total. Sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, le candidat réalisera une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par le candidat, la synthèse proposée devra comprendre entre 600 et 675 mots.

Les dossiers porteront sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée ne sera nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

**B**/ Un texte d'opinion rédigé dans la langue choisie. Un éditorial comprenant entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve sera proposé au candidat ; celui-ci réagira aux arguments exprimés dans cet éditorial en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots. La durée totale de l'épreuve écrite de langue est de 4 heures.

2. Épreuve orale : L'épreuve orale de langue est organisée selon les modalités suivantes.

**A/** Un extrait vidéo de 5 mn environ dans la langue choisie, portant sur l'actualité sera proposé au candidat qui en préparera un court résumé et un commentaire personnel. Pour ce faire, le candidat bénéficiera de 30 mn de préparation.

**B**/L'entretien durera 20 minutes et permettra d'apprécier la bonne compréhension du document proposé, ainsi que la précision de la langue, l'autonomie langagière et la qualité de la réflexion du candidat.

Les extraits vidéo proposés seront des documents journalistiques (extraits d'émissions télévisées, de débats, de bulletins d'information et de documentaires). La durée totale de l'épreuve orale est de 50 minutes ; 30 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec un jury composé de deux examinateurs.

#### Épreuve de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) des banques MP, PC, BCPST et TB

Le candidat est invité à transmettre son rapport InterEns sous forme numérique.

L'évaluation est effectuée à partir d'une **discussion** entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport, **sans exposé préalable du candidat**. **Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels.** 

La page de garde, qui doit être signée par l'enseignant qui a encadré le travail, peut être téléchargée sur les sites internet des écoles.

Les textes et figures sont l'œuvre du candidat. Les reproductions et les copies ne sont pas acceptées, ou éventuellement pour des documents servant de base à la question de départ.

Pour la banque BCPST, le thème du TIPE peut être choisi en biologie, en géologie ou dans les deux disciplines.

Quel que soit le domaine disciplinaire des travaux d'initiative personnelle encadrés choisi par le candidat, la taille des rapports doit être comprise dans les limites suivantes :

- ➤ Mathématiques/Informatique : 2 à 5 pages par rapport (soit au maximum 12 500 caractères), illustrations non comprises ;
- ➤ Physique/Chimie : 2 à 5 pages par rapport (soit au maximum 12 500 caractères), illustrations non comprises ;
- ➤ Biologie/Géologie : 6 à 10 pages par rapport (soit au maximum 20 000 caractères), illustrations comprises.

Pour les filières MP et PC, au cours de l'épreuve, afin de répondre aux questions du jury, et en particulier pour présenter les figures sur lesquelles ils s'appuient lors de la discussion, les candidats seront autorisés (sans obligation) à présenter des documents, qui ne pourront plus être sous forme de transparents :

- En filière MP, cela se fera à l'aide de supports numériques, apportés au format pdf sur une clé USB, projetés sur un vidéoprojecteur mis à disposition.
- En filière PC, ces documents seront au format papier, que les candidats pourront projeter à l'aide d'un visualiseur numérique.

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année de MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC, BCPST et TB - année 2019-2020

NOR: ESRS1900029A - arrêté du 28-01-2019 - MESRI - DGESIP A1-2-B.O.E.S.R. n°09 du 28 février 2019

#### Intitulé du thème TIPE pour l'année scolaire 2019-2020

Pour l'année 2019-2020 le thème TIPE commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est : **Océan.** 

## II-2- TABLEAUX DES ÉPREUVES DES BANQUES SCIENCES

## Structure et coefficients de la banque MP École Polytechnique – interENS

Mark A - db - XLCR   Ind 20 veril 2020   S   S   S   S   S   S   S   S   S	Filière MP	Concours MP					Concours INFO									
Mark A - 4h - XLCR   MP   MP   MP   MP   MP   MP   MP   M		Polytechnique ULM				ENNES ULM				PARIS -	RENNES					
				MP	MPI	MP	MI	MP	MPI	MP	MPI		M	P	5.102.11	
Substitute   Sub					Épreuve	es écrites	d'admiss	ibilité et	Épreuve	es écrites	d'admis	sion (ad	m)		l .	
NULCR   1006 20 arrival 2020   140-180   140 arrival 2020   140-180   14	lundi 20 avril 2020 8h-12h	8	8			4	4	5	5	5	5					
	XULCR lundi 20 avril 2020	6	6	8(adm)	8(adm)			3(adm)	3(adm)	3	3	2(adm)	2(adm)	2(adm)	2 (adm)	2
Instant   21 avril   2020	mardi 21 avril 2020	7	7													
Indied   21 avril   2020	mardi 21 avril 2020		6		6		4		4		4	4	5*	5*	5	5
XULCR   mercredi 22 avril 2020   6   6   6   6   4   4   4   4   4   4	mardi 21 avril 2020 14h-18h	6														
mercredi 22 avril 2020	XULCR mercredi 22 avril 2020 8h-12h	6	6	6	4	4		4		4				4		
Send   23 avril 2020   8h - 14h   16h   2.5   2.5   (adm)   3(adm)   3(ad	mercredi 22 avril 2020 14h – 18h	6	6	3(adm)	3(adm)			2(adm)	2(adm)	2	2		2(adm)	2(adm)		2
	jeudi 23 avril 2020 8h-14h			6	6											
Vendredi 24 avril 2020   Sh-12h	jeudi 23 avril 2020 16h30 -18h30	4(adm)	4h coeff					3(adm)	3(adm)	3(adm)	3(adm)					4(adm)
ULCR	vendredi 24 avril 2020 8h-12h			4		4	4	5	5	5	5	4	4		5	4
Oral Maths 1 − X         16	ULCR vendredi 24 avril 2020											4	4	4	5	3
Oral Maths 2 - X         16         16         16         16         16         16         17         18         19         19         18			, ,					Épreuv	es orales							
Oral Phy – X         20         20           Oral Chimie – X         9         9           ADS – X         15         15           Oral Français – X         8         8           Oral LV fac – X         (N-10) (N-10) (N-10)         0           Oral LV – XULCR         8         8         3         3         1,5         1,5         2         2         2         2         1,5         1,5         1,5         2           EPS – X         5         5         5         5         6	Oral Maths 1 – X	16	16													
Oral Chimie - X         9	Oral Maths 2 – X	16	16													
ADS - X	Oral Phy – X	20	20													
Oral Français - X         8         8         8         8         9	Oral Chimie – X	9	9													
Oral LV fac - X         +4x (N-10) (N-10) (N-10)         +4x (N-10)         +4x (N-10) (N-10)	ADS – X	15	15													
Oral LV Fac - X         (N-10)         (N-10) <t< td=""><td>Oral Français – X</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>	Oral Français – X															
Oral LV - XULCR         8         8         3         3         1,5         1,5         2         2         2         2         2         1,5         1,5         1,5         1,5         2           EPS - X         5	Oral LV fac - X															
Oral Maths – U         30         30         6         12	Oral LV - XULCR			3	3	1,5	1,5	2	2	2	2	1,5	1,5	1,5	1,5	2
Oral Maths – L         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         6         12	EPS – X	5	5													
Oral Maths – CR         12	Oral Maths – U			30	30											
Oral Maths – ULCR         15         15         4         4         8         8         8         4         4         5           Oral Phy – U         25	Oral Maths – L					6	6									
Oral Phy – U         25         4         6         6         6         6         6         4           Oral Info Fond – LCR         4         12         12         5*         5*         5         3	Oral Maths - CR							12		12						
Oral Phy – U         25         4         6         6         6         6         6         4           Oral Info Fond – LCR         4         12         12         5*         5*         5         3	Oral Maths - ULCR			15	15	4	4	8	8	8	8	4	4		5	
Oral Phy – LCR         4         6         6         6         6         4           Oral Info Fond – LCR         4         12         12         5*         5*         5         3				25												
Oral Info Fond –LCR         4         12         12         5*         5*         5         3						4		6	6	6	6			4		
	-						4						5*		5	3
Oral Info – U 25 4					25							4				
TP Algo – ULCR 4 6* 6* 5 6													6*	6*	5	6
TIPE - ULCR				8	8	2	2	2	2	2	2					

LV: allemand, anglais, arabe, espagnol

X = Polytechnique, U = Ulm, L = Lyon, C = Paris-Saclay, R = Rennes

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

<sup>\*</sup> arrêté en cours de publication

## $Structure\ et\ coefficients\ de\ la\ banque\ PC\ Ecole\ Polytechnique\ -\ ESPCI-interENS$

Filière PC	Concours PC									
	Polytechnique	ESPCI		LM	LYON		SACLAY			
	ID ( ) ( )		Physique	Chimie	. (1)	Physique	Chimie			
Maths – 4h – XEULC	Epreuves écrites d	'admissibilité et	Epreuves écr	ites d'admiss	ion (adm)					
lundi 20 avril 2020 8h-12h	9	9	5	5	5	5	3			
Français – 4h – XEULC lundi 20 avril 2020 14h-18h	6	5	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)			
Physique A – 4h – XE mardi 21 avril 2020 8h-12h	6	5								
Chimie A – 4h – XEULC mardi 21 avril 2020 14h-18h	6	9	5		5	4	9			
Physique B – 4h – XEULC mercredi 22 avril 2020 8h-12h	6	5		5	5	7	4			
LV – 4h – XEULC mercredi 22 avril 2020 14h -18h	6	4	3 (adm)	3 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	2 (adm)			
<b>Physique C – 6h – U</b> jeudi 23 avril 2020 8h-14h			7							
<b>Chimie B – 6h – U</b> jeudi 23 avril 2020 8h-14h				7						
Informatique B – 2h – XECL jeudi 23 avril 2020 16h30-18h30	4 (adm)	4 (adm)			3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)			
<b>Physique-Chimie – 5h – L</b> vendredi 24 avril 2020 8h-13h					5					
		Épreuv	es orales							
Oral Maths PC XE	20	14								
Oral Phy PC XE	16	14								
Oral Chimie PC XE	9	14								
ADS PC XE	15	15								
TP Phy XE	8	12								
TP Chimie XE	8	12								
Oral Français XE	8	6								
Oral LV fac XE	+4×(N-10)	+4×(N-10)								
Oral LV XEULC	8	7	3	3	2	2	2			
EPS X	5									
Oral Phy U			26	20						
Oral Phy LC					6	12	6			
Oral Chimie U			20	26						
Oral Chimie LC					6	6	12			
Oral Maths UL			20	20	4					
TP Phy PC ULC			12		4	6	3			
TP Chimie PC ULC				12	4	3	6			
TIPE PC ULC			8	8	3	6	6			
				1	1	ı — —				

LV: allemand, anglais, arabe, espagnol

X = Polytechnique, E = ESPCI, U = Ulm, L = Lyon, C = Paris-Saclay

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

#### - CONCOURS DU GROUPE PSI

Ces concours de l'ENS Paris-Saclay, de l'ENS Rennes et de l'ENS (Paris) sont organisés en banque d'épreuves écrites et orales avec le **concours d'admission à l'École Polytechnique**.

Épreuves écrites d'admissibilité et épreuves écrites d'admission (adm)							
	X	PARIS- SACLAY	RENNES	ULM			
Mathématiques – 4h – XUCR Lundi 20 avril 2020 de 8h à 12h	10	5	5	9			
Français— 4h — XUCR (*) Lundi 20 avril 2020 de 14h à 18h	6	4	4	8(adm)			
Sciences industrielles – 5h – XCR Mardi 21 avril 2020 de 8h à 13h	6	5	5				
Physique – 4h – XCR Mercredi 22 avril 2020 de 8h à 12h	6	5	5				
Langue vivante étrangère – 4h – XUCR (*) Mercredi 22 avril 2020 de 14h à 18h	6(adm)	2(adm)	2(adm)	3(adm)			
Physique – 6h – U Jeudi 23 avril 2020 de 8h à 14h				12			
Informatique— 2h – XCR (*) Jeudi 23 avril 2020 de 16h30 à 18h30	4(adm)	2(adm)	2(adm)				
Modélisation en sciences physiques et sciences de l'ingénieur – 5h – XUCR Vendredi 24 avril 2020 de 8h à 13h	5	5	5	7			
Épreuves pratiques et orales d'admissi	on						
Oral de Physique U				30			
Oral de Physique CR		3	3				
Oral de Physique X	12						
Manipulation – Interrogation de sciences industrielles XCR	6	6	6				
Oral de mathématiques UCR		5	5	23			
Oral de mathématiques X	18						
Manipulation de physique XUCR	6	3	3	14			
TIPE ENS UCR		4	4	8			
Analyse de documents scientifiques X	10						
Langue vivante étrangère (même langue que celle choisie à l'écrit) UCR		2	2	3			
Langue vivante étrangère X	6						
EPS X	4						

<sup>(\*)</sup> Épreuves communes aux filières MP, PC et PSI

X = Polytechnique, U = Ulm, C = Paris-Saclay, R = Rennes

L'épreuve de français consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les CPGE scientifiques ; plus qu'à l'érudition elle doit faire appel à la culture générale du candidat.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère de la filière PSI suit les mêmes modalités que celles des filières MP et PC (durée 4h. 2 sections : synthèse de documents + texte d'opinion (cf p.14)) ; les options proposées sont : allemand, anglais, arabe, espagnol.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère interENS, comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.

L'épreuve de TIPE interENS comporte une ADS (préparation de 1h puis 20 min de restitution-discussion) et une présentation du travail de l'année (25 min de présentation-discussion).

## Dates des épreuves et organisation de la banque BCPST

	Coefficients							
	UI	LM	LY	ON	PARIS-	SACLAY	École	
	Biologie	Sciences de la Terre	Biologie	Sciences de la Terre	Concours BCPST	Concours TB	Nationale des Ponts et Chaussées	
<b>Biologie – 6h</b> Lundi 4 mai 2020 8h30-14h30	7	4	8	4	8	3	4	
Physique – 4h Mardi 5 mai 2020 8h30-12h30	3	3	4	5	4		5	
Chimie – 4h Mercredi 6 mai 2020 8h30-12h30	3	3	4	3	5		3	
Sciences de la Terre – 4h Jeudi 7 mai 2020 8h30-12h30	2	5	4	8	2		3	
Épreuves écrites de la banque nationale TB (*) du 11 au 13 mai 2020						6		
	Épreuves	écrites comp	otant pour l'	admission				
Français – 4h Mardi 5 mai 2020 14h30-18h30	8	3	2	2	3		6	
<b>Maths – 4h</b> Mercredi 6 mai 2020 14h30-18h30	2	0	4		4		16	
<b>LV – 2h</b> Jeudi 7 mai 2020 14h30-16h30	3	3	1,5		2		3	
		Épreuve	es orales					
	UI	LM	LY	ON	PARIS-	SACLAY	École	
	Biologie	Sciences de la Terre	Biologie	Sciences de la Terre	Concours BCPST	Concours TB	Nationale des Ponts et Chaussées	
Biologie - Ulm	25	17						
Biologie - Lyon			8	5				
Biologie - Cachan					12	6		
Sciences de la Terre - Ulm	12	20						
Sciences de la Terre - L/E			5	8			7	
Physique - U/L/E	16			3			9	
Chimie - U/L/C	16			3	8			
TP Chimie/Biologie - U/L/C/E	12			5	8	2	5	
TIPE - U/L/C		5		5	6	2		
Langue vivante - U/L/C/E	4	<u> </u>		2	3		3	
Mathématiques - E							16	

U = Ulm, L = Lyon, C = Paris-Saclay, E = ENPC

## st Épreuves écrites de la banque nationale TB inscrites au programme du concours **ENS Paris-Saclay Filière TB**

Épreuves écrites	Coefficient
Français - Lundi 11 mai 2020 — 13h30-16h30	1
Anglais - Mardi 12 mai 2020 – 13h30-15h30	1
Algorithmique et Informatique - Mardi 12 mai 2020 – 16h15-17h00	1
Méthodes de calcul et de raisonnement - Mercredi 13 mai 2020 - 08h30-11h30	2
Physique- Chimie, résolution de problème - Mercredi 13 mai 2020 – 13h30-16h30	1

<sup>-</sup> L'épreuve de langue vivante porte au choix du candidat à l'inscription sur : allemand, anglais, espagnol.
- L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

## II-3 - LES CONCOURS D'ADMISSION DE CHAQUE ÉCOLE

## II-3-1 <u>L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (PARIS)</u>

Accès en première année – Section scientifique

#### - PREMIER CONCOURS

#### Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

#### CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIÈRE MP : CONCOURS MP MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE
- FILIÈRE MP : CONCOURS INFORMATIQUE (Info)
- FILIÈRE PC: CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIÈRE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGÉNIEUR (PSI)
- FILIÈRE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 19.

## II-3-2 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Accès en première année - Section scientifique

#### - PREMIER CONCOURS

#### CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIÈRE MP: CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIÈRE MP : CONCOURS INFORMATIQUE (Info)
- FILIÈRE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIÈRE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

#### Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 19.

#### - SECOND CONCOURS DE l'ENS DE LYON

**Dispositions communes: voir page 10** 

#### Dispositions particulières :

Les candidats doivent :

- avoir effectué leur cursus post-secondaire exclusivement en université pendant une durée n'excédant pas trois ans, sauf dérogation accordée par le président de l'École sur demande motivée ;
- avoir capitalisé 120 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) ou obtenu un diplôme sanctionnant un niveau d'études scientifiques de fin de seconde année d'université avant la publication des résultats d'admission du concours.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus d'une fois aux épreuves du second concours.

Les programmes des épreuves écrites sont ceux des classes préparatoires aux grandes écoles dans les matières correspondantes (filière BCPST 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année pour la Biologie-biochimie et les Géosciences, filières PCSI 1<sup>ère</sup> année et PC 2<sup>ème</sup> année pour la Chimie et la Physique, filières MPSI 1<sup>ère</sup> année et MP 2<sup>ème</sup> année pour les Mathématiques et l'Informatique).

Les programmes des épreuves orales sont ceux qui ont été traités dans l'université du candidat durant l'année universitaire du concours et l'année précédente.

Les épreuves écrites se déroulent à Lyon et éventuellement à Paris. Les épreuves orales ont lieu à Lyon.

Épreuves écrites		Épreuves orales		
Choisir deux matières parmi celles proposées ci-dessous et affecter un coefficient 6 à l'une et un coefficient 4 à l'autre	Durée	Affecter à nouveau deux coefficients d'oraux aux matières choisies à l'écrit : coefficient 5 pour l'une et un coefficient 4 pour l'autre	Coefficients	
BIOLOGIE-BIOCHIMIE Mardi 2 juin 2020 de 9h à 12h		- 1 matière choisie à l'écrit	5	
CHIMIE Mardi 2 juin 2020 de 14h à 17h		- 1 matière choisie à l'écrit	4	
GÉOSCIENCES Mercredi 3 juin 2020 de 9h à 12h	3 h	Langue vivante étrangère : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe	2	
PHYSIQUE Mercredi 3 juin 2020 de 14h à 17h	3 11	Présentation d'un projet personnel	4	
MATHÉMATIQUES Jeudi 4 juin 2020 de 9h à 12h		Il s'agit d'un travail expérimental ou de réflexion approfondie sur un sujet scientifique		
INFORMATIQUE Jeudi 4 juin 2020 de 14h à 17h		relevant d'une ou plusieurs des disciplines choisies pour les épreuves d'admissibilité.		

<sup>-</sup> La durée et les modalités des épreuves orales sont fixées à chaque session par le jury.

## II-3-3- <u>ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY</u> ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE RENNES

Accès en première année – concours scientifiques

Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

#### CONCOURS APPARTENANT AUX BANQUES D'ÉPREUVES INTER-ENS

- FILIÈRE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIÈRE MP : CONCOURS INFORMATIQUE (Info)
- FILIÈRE PC: CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC) (ENS PARIS-SACLAY seulement)
- FILIÈRE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGÉNIEUR (PSI)
- FILIÈRE BCPST : CONCOURS **BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)** (ENS PARIS-SACLAY seulement)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 19.

#### CONCOURS APPARTENANT À UNE AUTRE BANQUE D'ÉPREUVES

#### - CONCOURS DU GROUPE PT (ENS PARIS-SACLAY et ENS RENNES)

Ces concours sont organisés dans le cadre d'une **banque d'épreuves**, la banque nationale Filière PT. Pour tout renseignement, les candidats doivent s'adresser au :

Service Concours Banque PT 24, rue Pinel - 75013 Paris Tél.: 01.44.06.93.31 Fax: 01.44.06.93.39

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Informatique et modélisation Mardi 5 mai 2020 de 8h à 12h	4 h	2	Mathématiques	4
Mathématiques C Mardi 5 mai 2020 de 14h à 18h	4 h	3	Manipulation de sciences physiques	6
Physique B Mercredi 6 mai 2020 de 8h à 12h30	2*2h	2	Manipulation de sciences industrielles	4
Mathématiques A Mercredi 6 mai 2020 de 14h à 18h	4 h	3	TIPE (dans le cadre de l'épreuve	4
Physique A Jeudi 7 mai 2020 de 8h à 12h	4 h	3	nationale commune)	
Sciences industrielles C Vendredi 8 mai 2020 de 8h à 14h	6 h	6	Étude de dossier	2
Sciences industrielles A Mercredi 13 mai 2020 de 8h à 13h	5 h	4		
Écrits d'admission				
Français B Mardi 12 mai 2020 de 8h à 12h	4 h	4	Langue vivante étrangère : Même langue que celle choisie	2
Langue vivante étrangère Mardi 12 mai 2020 de 14h à 17h	3 h	1	à l'écrit	۷.

L'épreuve de français est constituée de deux parties. La première consiste en un résumé de texte (en 200 ou 300 mots selon son importance) lié à l'un des thèmes du programme. La seconde partie consiste à formuler une réponse à une question se rattachant au texte.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères

suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol ou italien. L'épreuve consiste en une synthèse à partir d'un dossier thématique. Il sera proposé aux candidats un dossier comportant plusieurs documents, de natures différentes, rédigés dans la langue vivante choisie. Ce dossier pourra inclure des <u>articles de presse récents</u> d'environ 450 mots chacun, un ou des <u>dessins de presse</u>, un ou des <u>tableaux et figures</u>. Tous ces documents porteront sur une même thématique, liée aux enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité.

Une question, posée dans la langue vivante choisie orientera la réflexion des candidats. Cette question sera introduite par la formule suivante : « En vous appuyant uniquement sur les documents du dossier thématique qui vous est proposé, vous rédigerez une synthèse répondant à la question suivante : ... »

La question sera suivie de la mention : « *votre synthèse comportera entre 450 et 500 mots* ». La synthèse devra être précédée d'un titre et les candidats devront indiquer le nombre de mots comptés en fin de copie.

L'épreuve orale de langue étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

#### - CONCOURS DU GROUPE TSI (ENS PARIS-SACLAY et ENS RENNES)

Ce concours est organisé à l'écrit dans le cadre de la banque d'épreuves écrites et orales des Concours Communs Polytechniques - Filière TSI. Pour tout renseignement, s'adresser au :

Service des Concours Communs INP de Toulouse B.P. 4410 - 31405 Toulouse cedex 4 Tél.: 05.62.47.33.43

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Composition de mathématiques Lundi 4 mai 2020 de 14h à 18h	4 h	6	Physique-Chimie	5
Composition de physique-chimie <i>Mardi 5 mai 2020 de 8h à 12h</i>	4 h	4		
Composition de modélisation Mercredi 6 mai 2020 de 8h à 11h	3 h	4	Manipulation de technologie	8
Composition d'informatique Mercredi 6 mai 2020 de 14h à 17h	3 h	2	M. d. C. C.	_
Composition de projet en sciences industrielles  Jeudi 7 mai 2020 de 8h à 14h	6 h	8	Mathématiques	5
Ecrits d'admission			TIPE	
Français - philosophie Lundi 4 mai 2020 de 8h à 12h	4 h	4	(épreuve nationale commune)	3
Langue vivante étrangère Mardi 5 mai 2020 de 14h à 17h	3 h	2	Langue vivante étrangère : Même langue qu'à l'écrit	2

#### - CONCOURS POST DUT-BTS (ENS Paris-Saclay seulement)

3 options : GÉNIE ÉLECTRIQUE - GÉNIE MÉCANIQUE - GÉNIE CIVIL

Conditions particulières

Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure Paris-Saclay, les candidats des concours post DUT-BTS, Génie électrique - Génie mécanique - Génie civil, doivent pouvoir justifier de l'obtention d'un BTS ou d'un DUT.

Ce concours est organisé dans le cadre d'une banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA).

SERVICE CONCOURS - ENSEA 6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX Tél.: 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax: 01.30.73.66.67

#### Phase d'admissibilité

- La banque d'épreuves tient une commission d'admissibilité à l'issue de laquelle le jury de l'ENS Paris-Saclay sélectionne pour chaque option (génie électrique, génie mécanique, génie civil) une liste de candidats dont le dossier va faire l'objet d'un examen complémentaire.
- Cet **examen complémentaire du dossier** s'appuie sur les résultats obtenus dans les disciplines de base (mathématiques, français, langues) et sur le cursus dans l'option. **Le jury établit alors, dans chacune des options, la liste des candidats admissibles ; ce sont les admissibles (au sens de la banque d'épreuves) <b>dont le dossier d'études a été retenu par l'ENS Paris-Saclay;** ils sont convoqués par courrier électronique émanant de l'ENS Paris-Saclay pour les épreuves d'admission qui se déroulent sur le site de l'école à Cachan.

#### Phase d'admission

- Epreuve écrite de Mathématiques (durée 2h, coefficient 2)
- Epreuve pratique (durée 4h, coefficient 2)

Le candidat se voit attribuer un sujet relatif à sa filière (GC, GE, GM) où il lui est proposé, au travers d'une liste de questions, de décrire ou mettre en œuvre un dispositif expérimental, de réaliser des expérimentations puis de confronter les résultats avec un modèle.

- Entretien (30mn de préparation puis 30mn d'audition, coefficient 1).

Cette épreuve prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte général, scientifique ou technologique suivi de questions.

A l'issue de cette phase, le classement établi est un classement inter-options.

#### - CONCOURS DU GROUPE ATS (ENS Rennes seulement)

Ce concours est organisé dans le cadre d'une banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA).

SERVICE CONCOURS - ENSEA 6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX Tél.: 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax: 01.30.73.66.67

Écrit (admissibilité) *	Durée	Coefficient	Oral (admission) **	Durée	Coefficient
Anglais	2h	2	Anglais	30 min	2
Français	3h	2	Mathématiques	30 min	2
Mathématiques	3h	3	Sciences industrielles		
			- génie électrique	30 min	2
			- génie mécanique	30 min	2
Sciences industrielles	5h	4	Sciences physiques	30 min	2
Sciences physiques	3h	3			

<sup>\*</sup> La langue vivante de l'épreuve écrite est obligatoirement l'anglais. Cette épreuve prend la forme d'un QCM. L'épreuve de français est un résumé et un commentaire. La nature des autres épreuves écrites est du type problème.

L'épreuve écrite de sciences industrielles ne comprend qu'un seul problème d'une durée de 5h, portant sur les programmes de génie électrique et mécanique.

Les épreuves orales sont des interrogations de 30 minutes précédées d'une préparation de 30 minutes.

L'épreuve de sciences industrielles comprend deux interrogations de 30 mn chacune, l'une en génie électrique l'autre en mécanique.

L'absence à l'une des épreuves du concours (écrite ou orale) est éliminatoire.

#### Calendrier d'inscription spécifique :

13 février 2020 – 12 mars 2020 : saisie et validation des données sur le serveur d'inscription (http://concours.ensea.fr)

13 février 2020 – 23 mars 2020 : téléversement des pièces justificatives

13 mars 2020 – 23 mars 2020 : édition du bordereau des pièces justificatives

Calendrier d'intégration spécifique : consulter le site www.ens-rennes.fr

<sup>\*\*</sup> La langue de l'épreuve orale est obligatoirement l'anglais.

# III - CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

## III-1 DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BEL

La Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) est ouverte à diverses écoles et formations. Les procédures et modalités retenues font l'objet d'une circulaire spécifique adressée aux rectrices et recteurs d'académie ainsi qu'aux chefs d'établissement. Le texte de la circulaire 2020 sera également disponible sur les sites internet des ENS.

Épreuves écrites d'admissibilité

# CONCOURS APPARTENANT À LA BEL - CONCOURS A/L – ENS (PARIS) - SÉRIE LETTRES ET ARTS (LA) – ENS DE LYON - SÉRIE LANGUES VIVANTES (LV) – ENS DE LYON - SÉRIE SCIENCES HUMAINES (SH) – ENS DE LYON - LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS – ENS PARIS-SACLAY

	BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES  BANQUE LANGUES								
	durée	ENS (PARIS)	1		de LYON   SH !LV			ENS PARIS- SACLAY	
Composition de géographie		A/L		LA		51			LE Anglais
Mardi 14 avril 2020 de 9h à 14h	5h			1		1	L	1	
Composition d'histoire									
Mercredi 15 avril 2020 de 9h à 15 h	6h	3		1		1	L	1	2
Composition française		_				_			_
Jeudi 16 avril 2020 de 9h à 15 h	6h	3		2		2	2	2	2
Composition de philosophie	<i>a</i>	2					1		2
Vendredi 17 avril 2020 de 9h à 15h	6h	3		1		1	L	1	2
Commentaire d'un texte en LVE et traduction									
d'une partie ou de la totalité de ce texte (1)	6h	3		1		1	L	1	4 (Anglais obl)
Lundi 20 avril 2020 de 9h à 15h									
Épreuve (ou groupe d'épreuves) selon la spécia			$ _{LC}$	LM	Arts	Philo	Hist-		
Mardi 21 avril 2020 à 9h ou à 14h selon spéci	alité		LC	17111	AIIS	1 11110	Géo		
Version latine	3h		1						
Version grecque (à 14h)	3h		1						
Étude littéraire stylistique d'un texte français	5h			2					
postérieur à 1600									
Thème en LVE (1)	4h							_2	6 (Anglais obl)
Deuxième composition de philosophie	5h					2			
Explication de textes ou de documents	3h						1		
historiques							1		
Commentaire de carte géographique (à 14h)	3h						1		
Composition d'histoire de la musique	6h								
Composition d'histoire et de théorie des arts	6h	•			2				
Composition d'études cinématographiques	6h	3			2				
Composition d'études théâtrales	6h								
Épreuve de langue et de culture ancienne au ch	oix du car	didat à l'inscription :			•				
Mercredi 22 avril 2020 de 9h, à 13h ou 15h se									
- traduction et commentaire d'un texte latin	6h								
ou grec	OII	2							
- version latine	4h	3							
- version grecque	4h								
Épreuve à option au choix du candidat à l'inscri	ption :								
Jeudi 23 avril 2020 de 9h à 13h, 14h ou 15h s	elon l'opti	on							
- version latine et court thème	5h								
- commentaire d'un texte philosophique	4h								
- commentaire d'un texte littéraire français	4h								
- composition de géographie	6h								
- épreuve d'option histoire	6h	3							
- commentaire composé de littérature	<i>(</i> 1.								
étrangère et court thème (1)	6h								
- version de langue vivante étrangère et	6h								
thème (1)	on		1						

(1) Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

**PRÉCISION IMPORTANTE**: lors de son inscription, le candidat choisit une ville d'écrit. Certaines raisons peuvent amener l'administration à modifier ce choix (cf. IV-1- 3-second alinéa, page 40).

#### Épreuves d'admission

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS

## ENS (Paris) - SECTION DES LETTRES - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

CONCOURS LETTRES A/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 27

Explication d'un texte français  Interrogation de philosophie  Interrogation d'histoire  Traduction et commentaire d'un texte latin ou grec (choix définitif à 1 h 30 30 min 1 h 30 30 min 2 h 30 min 2 h 30 min 40 min 30 min 40 min 30 min 50	Épreuves orales et pratiques	Préparation	Durée	Coefficient
Interrogation de philosophie Interrogation d'intsiorie  Traduction et commentaire d'un texte latin ou grec (choix définitif à 1 h 30 30 min l'inscription)  Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix définitif à 1 h 30 30 min définitif à l'inscription)  Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix 1 h 30 30 min définitif à l'inscription)  Epreuve à option, au choix du candidat à l'inscription:  ➤ Epreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties):  • Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4 d'mé épreuve commune.  • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version tatine et court thème pourront choisir cette épreuve.  ➤ Interrogation d'histoire cité épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Commentaire de document géographiques.  ➤ Commentaire de decument géographiques.  ➤ Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  ➤ Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  ➤ Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  ➤ Commentaire d'ecuvre d'art.  ➤ Commentaire d'ecuvre d'art.  ➤ Commentaire d'euvre d'art.  ➤ Commentaire d'euver d'art.  ➤	Épreuves communes			
Interrogation de philosophie Interrogation d'intsiorie  Traduction et commentaire d'un texte latin ou grec (choix définitif à 1 h 30 30 min l'inscription)  Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix définitif à 1 h 30 30 min définitif à l'inscription)  Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix 1 h 30 30 min définitif à l'inscription)  Epreuve à option, au choix du candidat à l'inscription:  ➤ Epreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties):  • Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4 d'mé épreuve commune.  • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version tatine et court thème pourront choisir cette épreuve.  ➤ Interrogation d'histoire cité épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Commentaire de document géographiques.  ➤ Commentaire de decument géographiques.  ➤ Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  ➤ Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  ➤ Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  ➤ Commentaire d'ecuvre d'art.  ➤ Commentaire d'ecuvre d'art.  ➤ Commentaire d'euvre d'art.  ➤ Commentaire d'euver d'art.  ➤	Explication d'un texte français	1 h 30	30 min	
Interrogation d'histoire   1 h 30   30 min   3   1 h 30   30 min   1 h 30   30 min   3   1 h 30   30 min   4 h 30   30 min   4 h 30   30 min   5   30 h 30				
Traduction et commentaire d'un texte latin ou grec (choix définitif à l'inscription)  Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix 1 h 30 30 min définitif à l'inscription)  Expreuve à option, au choix du candidat à l'inscription:  > Epreuve à option, au choix du candidat à l'inscription:  > Epreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties):  • Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4 ê me épreuve commune.  • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thôme pourront choisir cette épreuve.  > Interrogation sur un texte philosophique.  > Interrogation sur un texte philosophique purront choisir cette épreuve.  > Commentaire d'au théorie littéraire.  Interrogation d'histoire littéraire.  In the sur discondition of the percure à option d'admissibilité la composition de géographique pourront choisir cette épreuve.  > Expeuve de musicologie en deux parties:  • Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'un ecuvre musicale.  • Commentaire d'ecoure d'art.  In thistoire et mésire que musicale de composition d'admissibilité la composition d'instince et amésire percure à option d'admissibilité la composition d'instince et des aris pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire d'aun extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisir comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'admis				1
Explication of un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	C			3
Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)    Epreuve à option, au choix du candidat à l'inscription:	• •	1 11 20	20 11111	
Epreuve à option, au choix du candidat à l'inscription:  ➤ Épreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties):  • Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4 ême épreuve commune.  • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.  ➤ Interrogation sur un texte philosophique.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Interrogation d'histoire littéraire.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Epreuve de musicologie en deux parties:  • Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'œuvre d'art.  Follogie et héorie des arts pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'une extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et héorie des arts pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et héorie des arts pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'ecute d'une curve		1 h 30	30 min	1
Epreuve à option, au choix du candidat à l'inscription:  ➤ Epreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties):  • Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en ⁴ tem épreuve commune.  • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.  ➤ Interrogation sur un texte philosophique.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Interrogation d'histoire littéraire.  **Ente littéraire français pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.  ➤ Epreuve de musicologie en deux parties:  • Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  **Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  **Commentaire d'une viet de film.  **Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'un extrait de film.  **Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'endeux cinématographique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'au nextrait d'une piè				
PÉpreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties):  1 Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4*mé épreuve commune.  1 Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.  Interrogation sur un texte philosophique.  Interrogation sur un texte philosophique.  Interrogation d'histoire littéraire.  Interrogation d'histoire pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de documents géographiques.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographique pourront choisir cette épreuve.  Epreuve de musicologie en deux parties:  1 Th 30  30 min  5 Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de la musique pourront choisir cette épreuve.  Encher de musique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'euvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'euvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et héroire des arts pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'auvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et héroire des arts pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'auvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'indes chématographique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'auvre d'art.  In h 30  30 min  5 Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'indes chémato	*			
• Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4 sme épreuve commune.  • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.  • Interrogation sur un texte philosophique.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  • Interrogation d'histoire littéraire.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.  • Commentaire de documents géographiques.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographique pourront choisir cette épreuve.  • Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  • Commentaire d'œuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire d'ense de sur sourront choisir cette épreuve.  • Commentaire d'une extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'éndes chérier des arts pourront choisir cette épreuve.  • Commentaire d'une extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'éndes chérier des arts pourront choisir cette épreuve.  • Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale la composition d'éndes chériques pourront choisir cette épreuve.  • Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale la composition d'éndes chériques		1 h 30	30 min	5
doit être différente de celle choisie en 4 serie expreuve commune.  • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.  > Interrogation sur un texte philosophique.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  > Interrogation d'histoire littéraire.  > Interrogation d'histoire littéraire.  > Interrogation d'histoire et expreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire de documents géographiques.  > Commentaire de documents géographiques.  > Epreuve de musicologie en deux parties:  • Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  > Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  > Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  > Commentaire d'œuvre d'art.  > Commentaire d'un extrait de film.  > Commentaire d'un extrait de film.  > Commentaire d'un extrait d'une pièce.  > Commentaire d'am extrait d'une extrait d'une pièce.  > Commentaire d'amaturgique d'un extrait d'une pièce.  > Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option d'admissibilité l'épreuve d'option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1 11 30	30 11111	
• Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.  ➤ Interrogation sur un texte philosophique.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Interrogation d'histoire littéraire.  ➤ Interrogation d'histoire littéraire.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Commentaire de documents géographiques.  ➤ Epreuve de musicologie en deux parties:  • Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'œuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'une exure musicale.  ➤ Commentaire d'une couvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'une extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'endides cinématographique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'un extrait d'une pièce.  ➤ Commentaire d'une extrait d'une pièce.  ➤ Commentaire d'a comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'endides cinématographique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  ➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  ➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.				
programme)  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.  Interrogation sur un texte philosophique.  In h 30 30 min 5  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  Interrogation d'histoire littéraire.  In h 30 30 min 5  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de documents géographiques.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.  Epreuve de musicologie en deux parties:  Technique musicale (écriture musicale) et  Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'œuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'un extrait de film.  Commentaire d'un extrait de film.  Commentaire d'un extrait de film.  A'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'un extrait de film.  Commentaire d'un extrait d'une pièce.  Commentaire d'un extrait d'une pièce.  Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuv				
Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  Interrogation d'histoire littéraire.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de documents géographiques.  Commentaire de documents géographiques.  Ferenve de musicologie en deux parties:  Technique musicale (écriture musicale) et  Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'ecuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'ecuvre d'art.  Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'aun extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études thédrales pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.	•			
et court thème pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.       2 h 15 min       5         Epreuve de musicologie en deux parties:       2 h 15 min       5         Erreuve de musicologie en deux parties:       2 h 15 min       5         • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.       45 min         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'étades cinématographique pourront choisir				
Interrogation sur un texte philosophique.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Interrogation d'histoire littéraire.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Commentaire de documents géographiques.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Epreuve de musicologie en deux parties :				
d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.  In h 30 30 min 5  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de documents géographiques.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.  Epreuve de musicologie en deux parties:  • Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'œuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.		1 h 30	30 min	5
Interrogation d'histoire littéraire.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.       2 h       15 min       5         Epreuve de musicologie en deux parties :	Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire			
Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de documents géographiques.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.  Epreuve de musicologie en deux parties:  • Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'œuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.				
Commentaire de documents géographiques.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.  ▶ Épreuve de musicologie en deux parties :  ● Technique musicale (écriture musicale) et  ● Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ▶ Commentaire d'œuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  ▶ Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  ▶ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  ▶ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  ▶ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  ▶ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.		1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire de documents géographiques.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.       2 h       15 min       5         ➤ Epreuve de musicologie en deux parties :       2 h       15 min       5         • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.       aucune       45 min         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         ➤ Commentaire d'œuvre d'art.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         ➤ Commentaire d'une extrait de film.       Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         ➤ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Commentaire d'ou comment in comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront ch	Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire			
Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.  In Technique musicale (écriture musicale) et  Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'œuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.		1 h 20	20 min	
de géographie pourront choisir cette épreuve.  ➤ Épreuve de musicologie en deux parties :  • Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'œuvre d'art.  ➤ Commentaire d'euvre d'art.  ➤ Commentaire d'eu extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'éudes cinématographique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'évindes théâtrales pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.	Seuls les candidats avant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition	1 11 30	30 11111	3
<ul> <li>Epreuve de musicologie en deux parties: <ul> <li>Technique musicale (écriture musicale) et</li> <li>Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.</li> </ul> </li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.</li> <li>Commentaire d'œuvre d'art.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.</li> <li>Commentaire d'un extrait de film.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.</li> <li>Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.</li> <li>Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.</li> </ul>				
• Technique musicale (écriture musicale) et  • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'œuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.				
<ul> <li>Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.</li> <li>➤ Commentaire d'œuvre d'art.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.</li> <li>➤ Commentaire d'un extrait de film.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.</li> <li>➤ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.</li> <li>➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.</li> </ul>		2 h	15 min	5
Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire d'œuvre d'art.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.		aucune	45 min	
➤ Commentaire d'œuvre d'art.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         ➤ Commentaire d'un extrait de film.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         ➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5	Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition			
Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.	d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.			
d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire d'un extrait de film.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.		1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire d'un extrait de film.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         ➤ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.       1 h 30       30 min       5         ➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.       1 h 30       30 min       5         Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.       30 min       5				
Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  > Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.		1 1- 20	20	
d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.  Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.		1 ft 30	30 mm	3
<ul> <li>Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.</li> <li>Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.</li> <li>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.</li> </ul>				
Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.  ➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.		1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.  Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.	Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition			
ou moderne. Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.	d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.			
Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.	Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale	1 h 30	30 min	5
d'option histoire pourront choisir cette épreuve.				
	<u> </u>	1 1- 20	20	
	Explication d'un texte de langue vivante étrangère autre que celle	1 ft 30	30 min	3
choisie en 5 <sup>ème</sup> épreuve orale commune.	Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire			
	composé de littérature étrangère et court thème ou la version de langue vivante étrangère			
	et thème pourront choisir cette option.			

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

## ENS DE LYON - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

Premier concours

## ÉPREUVES DES SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 27.

Épreuves orales communes	Coefficient
<ul> <li>Explication d'un texte littéraire (1h de préparation, 30 min devant le jury)</li> <li>Approches des sciences humaines (1h de préparation, 25 min devant le jury)</li> </ul>	1.5
Un des groupes d'épreuves orales suivants en fonction de la spécialité choisie lors de l'i	nscription
Spécialité lettres classiques :	
- Explication d'un texte latin	2 2
- Explication d'un texte grec (1h de préparation, 30 min devant le jury)	2
Spécialité lettres modernes :	
- Etude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme	2.5
(1h30 de préparation, 30 min devant le jury)	2.3
<ul> <li>- Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :</li> <li>. Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine</li> </ul>	1.5
de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte	
. Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes	
. Traduction et commentaire d'un texte fatin nois programme d'une douzaine de lignes	
(1h de préparation, 30 min devant le jury)	
Spécialité arts :	
- Une des 4 épreuves suivantes en fonction du choix exprimé à l'inscription	2.5
. Études théâtrales (2h de préparation, 1h devant le jury)	
. Études cinématographiques (3h de préparation, 1h devant le jury)	
. Histoire des arts (2h de préparation, 1h devant le jury)	
. Musique (épreuve en 2 sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale)	
- Interprétation suivie d'un entretien (30mn devant le jury, sans préparation) (coef. 1.25)	
- Écriture musicale (2h de préparation, 15 min devant le jury) (coef. 1.25)	
- Une des trois épreuves suivantes :	
. Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte	1.5
. Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes	
. Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de lignes	
(1h de préparation, 30 min devant le jury)	
Spécialité histoire et géographie :	
- Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :	
. Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine	1
de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte	
. Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes	
. Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de lignes (1h de préparation, 30 min devant le jury)	
- Interrogation d'histoire (1h de préparation, 30 min devant le jury)	1.5
- Interrogation de géographie (1h de préparation, 30 min devant le jury)	1.5

Spécialité philosophie :	
- Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :	1
Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine	_
de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte	
. Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes	
. Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de	
lignes (1h de préparation, 30 min devant le jury)	
- Explication d'un texte philosophique (1h de préparation, 30 min devant le jury)	1.5
	1.5
- Exposé sur une question de philosophie (1h de préparation, 30 min devant le jury)	
Spécialité langue vivante :	2
- Explication d'un texte (2) d'auteur étranger LV1 (1h de préparation, 30 min devant le jury)	2
- Analyse en langue étrangère LV1 (2) d'un texte étranger hors programme d'une	1.25
centaine de lignes au maximum suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte	1.20
(1h de préparation, 30 min devant le jury)	
- Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :	0.75
. Analyse en langue étrangère LV2 (3) d'un texte étranger hors programme d'une	31,2
centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte	
. Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de	
lignes	
. Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de	
lignes (1h de préparation, 30 min devant le jury)	

- (1) La langue **peut être identique ou différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.
- (2) La langue **est la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.
- (3) La langue **est différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de LVE et traduction pour l'admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

#### **ENS DE PARIS-SACLAY**

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 27.

CONCOURS LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS

<b>Épreuves orales</b> (leur durée est fixée par le jury)	Coefficient
> Explication d'un texte d'auteur de langue anglaise, suivie d'un entretien	10
Épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise, suivie d'un entretien. L'épreuve porte sur un programme limitatif de culture générale moderne renouvelé tous les deux ans. Elle se termine par un entretien qui permet d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	12
Explication en langue étrangère d'un texte de deuxième langue portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, espagnol, italien, japonais, russe. L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour le japonais où l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.	4

## III-2 - DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BANQUE LSES

#### CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LETTRES ET SCIENCES ECONOMIQUE ET SOCIALES

- CONCOURS B/L ENS (PARIS)
- CONCOURS SÉRIE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES ENS DE LYON
- CONCOURS SCIENCES SOCIALES ENS PARIS-SACLAY
- CONCOURS OPTION ECONOMIE ET SCIENCES SOCIALES ENSAE
- CONCOURS SPÉCIALITÉ ECONOMIE ENSAI
- CONCOURS ADMINISTRATEUR CONCOURS EXTERNE INSEE

Épreuves écrites		Coefficients					
	Durée	ENS (Paris)	ENS DE LYON	ENS PARIS- SACLAY	ENSAE ENSAI INSEE att	INSEE admin	
Composition française Lundi 20 avril 2020 de 9h à 15h	6 h	3	1				
Composition de philosophie Mardi 21 avril 2020 de 9h à 15h	6 h	3	admission 1	admission 2			
Composition d'histoire contemporaine <i>Mercredi 22 avril 2020 de 9h à 15h</i>	6 h	3	2	3			
Composition de sciences sociales Jeudi 23 avril 2020 de 9h à 15h	6 h	3	2 (3)	5	X	X	
Composition de mathématiques Vendredi 24 avril 2020 de 9h à 13h	4 h	3	2	1	X		
Composition d'économie INSEE Vendredi 24 avril 2020 de 9h à 13h	4 h					X	
Langue vivante étrangère (1) Vendredi 24 avril 2020 de 15h à 18h	3 h			admission 2	X	X	
Épreuve à option : - sociologie - économie  Lundi 27 avril 2020 de 9h à 14h	5 h			3	X		
Composition de mathématiques INSEE <i>Lundi 27 avril 2020 de 9h à 13h</i>	4 h					X	
Épreuve à option :  - version latine  - version grecque  - analyse et commentaire en L.V.E.  d'un ou plusieurs textes (2)  - composition de géographie  Mardi 28 avril 2020 de 9h à 13h ou 15h  selon option	4 h 4 h 6 h	3	1				

- (1) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, japonais ou russe.
- (2) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.
- (3) arrêté en cours de publication

#### ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À LA BANQUE LSES POUR LA SESSION 2020 :

- CELSA

- ECOLE NATIONALE DES SCIENCES GEOGRAPHIQUES

- ECRICOME

- ESIT

- GEIDIC : ENSIM/UTT/EPITA/ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE COGNITIQUE (INP BORDEAUX)

- ISMAPP

- UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE

## Épreuves orales

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS.

## **ENS (PARIS)**

#### CONCOURS SCIENCES SOCIALES B/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 31.

Épreuves orales d'admission	Préparation	Durée	Coefficient
Explication d'un texte français	1 h 30	30 min	Cinq des six
Interrogation sur la philosophie	1 h 30	30 min	épreuves sont
Interrogation sur l'histoire contemporaine	1 h 30	30 min	affectées d'un
Interrogation sur les mathématiques	1 h 30	30 min	coefficient 2 et une d'un
Compte rendu de documents suivi d'un entretien avec le jury en langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	1 h 30	30 min	coefficient 3 (choix à
Commentaire d'un dossier sociologique et/ou économique	1 h 30	30 min	l'inscription)
Épreuve à option, au choix du candidat à l'inscription :			
Explication d'un texte latin.			
Explication d'un texte grec.			
Explication d'un texte en langue vivante étrangère suivie d'un entretien avec le jury.	1 h 30	30 min	3
La langue doit être différente de celle choisie pour l'épreuve			
commune des épreuves orales d'admission.			
Commentaire de documents géographiques.			
Épreuve de sciences sociales.			

Les épreuves d'admissibilité et d'admission portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

#### **ENS DE LYON**

## ÉPREUVES DE LA SÉRIE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Épreuves orales	Durée	Préparation	Coefficient
Trois épreuves obligatoires :			
➤Économie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	4 (2)
Sociologie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury. Le sujet est accompagné d'un dossier dont la longueur n'excède pas cinq pages et ne comporte pas plus de cinq documents différents.	30 min	1 h	4 (2)
➤ Langue vivante : explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain hors programme relatif à la civilisation d'une aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury (la langue est la même que celle choisie à l'écrit)	30 min	1 h	1
Une épreuve au choix du candidat parmi les deux suivantes :			
➤ Géographie : commentaire de documents géographiques	30 min	1 h	1
➤ Histoire contemporaine (1): interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	1

- (1) le programme est celui de la composition d'histoire contemporaine (épreuve d'admissibilité) (2) arrêté en cours de publication

#### **ENS PARIS-SACLAY**

#### CONCOURS DE SCIENCES SOCIALES

Épreuves orales d'admission (durées des épreuves fixées par le jury)	
➤ Épreuve à option (option complémentaire à celle de l'écrit)	
Sociologie	3
• Économie	
➤ Oral de Mathématiques	1
Commentaire de dossier et entretien : dossier à caractère économique et/ou sociologique et/ou historique suivi de questions puis d'un entretien permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	2
Langue vivante étrangère portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou sociologique.	2

## III-3 - LES CONCOURS D'ADMISSION SPÉCIFIQUES À UNE ECOLE

#### ENS PARIS-SACLAY - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

#### CONCOURS ÉCONOMIE ET GESTION (ENS PARIS-SACLAY)

Ce concours comporte quatre options:

Option économique et de gestion - Option scientifique - Option économique - Option technologique

Option I : Option économique et de gestion (en banque avec ENSAI civil et INSEE attaché statisticien)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
Composition d'analyse économique générale Lundi 20 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	4	Entretien à partir d'un document à caractère	2
Composition de mathématiques et statistiques Mardi 21 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	4	économique et social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	2
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription):  - Option dominante gestion (usage du plan comptable autorisé)  - Option dominante économique  Mercredi 22 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	2	Langue vivante étrangère (1)	1
<b>Épreuve écrite d'admission</b> - Composition d'analyse monétaire et/ou politique économique  Jeudi 23 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	2	Interrogation d'analyse économique	2

<sup>(1)</sup> L'épreuve de langue vivante étrangère pour l'option I porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou social. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

#### Options II - III - IV : Option scientifique - Option économique - Option technologique

L'admissibilité pour les inscrits à ces trois options est donnée par l'admissibilité dans la voie correspondante, à la même session, aux concours de trois des Grandes Écoles de Commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP). Pour ces options le classement des candidats sera effectué sur les épreuves d'admission : il s'agit d'un classement inter-options.

Les candidats admissibles sont contactés par courrier électronique par l'ENS Paris-Saclay dans la quinzaine qui suit la publication des résultats d'admissibilité des écoles mentionnées ci-dessus.

Pour les inscriptions suivre la procédure décrite dans la notice de la BCE. Pour toute demande d'information, les candidats peuvent s'adresser à :

Direction des admissions et concours B.P. 31 - 78354 JOUY EN JOSAS CEDEX

Épreuves orales d'admission						
Option II, scientifique		Option III, écono	mique	Option IV, technologique		
	Coeff.		Coeff.		Coeff.	
Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	2	Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	2	Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	2	
Mathématiques	2	Mathématiques	2	Mathématiques	2	
Interrogation d'histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain	1	Interrogation d'analyse économique et d'histoire des économies et des sociétés contemporaines	1	Interrogation d'analyse et / ou de politique économique	1	

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

#### CONCOURS DESIGN (ENS PARIS-SACLAY)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coeff.	Épreuves pratiques et orales d'admission	Durée	Coeff.
Dissertation de philosophie générale de l'art Mardi 14 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	3	Épreuve pratique : Projet de Design. Cette épreuve pratique offre trois options : design espace, design produit ou design graphique	2*8 h	3
Dissertation d'histoire de l'art Mercredi 15 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	3	Présentation de l'épreuve pratique de design		3
Techno. Design  Jeudi 16 avril 2020 de 8h30-16h30	8 h	6	Portfolio et entretien		5
			Langue vivante étrangère (1)		2

L'épreuve d'histoire de l'art porte sur un sujet choisi dans un programme fixé tous les deux ans par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

(1) Pour l'épreuve orale de langue vivante étrangère, les candidats peuvent choisir lors de leur inscription entre : allemand, anglais, italien, espagnol ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte général ou artistique, suivis d'une conversation. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

#### ENS RENNES - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

#### CONCOURS DROIT-ÉCONOMIE (ENS RENNES)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coeff.	Épreuves orales d'admission (durées fixées par le jury)	Coef <u>f.</u>
Composition sur un sujet d'ordre économique et social  Lundi 20 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	4	Interrogation sur un sujet d'ordre économique et social	4
Composition de droit civil (1)  Mardi 21 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	4	Langue vivante étrangère (2) (langue obligatoirement différente de celle choisie pour l'écrit)	2
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription):  - Composition droit commercial (3)  - Composition droit public (4)  - Composition de mathématiques appliquées et statistiques  Mercredi 22 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	4	Interrogation sur un sujet d'ordre juridique	4
Composition de langue vivante étrangère (5) choix définitif à l'inscription  Jeudi 23 avril 2020 de 8h30 à 12h30	4 h	3	Entretien prenant la forme d'un exposé à partir d'un texte. Le candidat en dégagera la problématique et l'analysera dans le cadre d'une réflexion personnelle	5

- (1) Code civil non annoté autorisé
- (2) Ne sont autorisés que le code de commerce et le code civil (Dalloz et Litec) non annotés, à l'exclusion de tout autre code (le maxi-code et le code des sociétés sont interdits).
- (3) Code administratif autorisé : "Code Lexisnexis droit constitutionnel" et "Dalloz code constitutionnel et des droit fondamentaux". Ce code ne doit pas être annoté par le candidat
- (4) Calculatrice autorisée : modèle Casio Graph 35+E
- (5) L'anglais <u>doit obligatoirement</u> être choisi soit pour l'épreuve écrite, soit pour l'épreuve orale. Le choix de la langue de l'épreuve orale <u>doit être différent</u> de celui fait pour l'épreuve écrite.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte au choix du candidat sur l'une des 4 langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Elle consiste en un exercice de version, un exercice de thème et un exercice d'expression écrite composé de 2 questions dans la langue étrangère choisie. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve orale porte sur l'une des 7 langues vivantes étrangères suivantes au choix : allemand, anglais, chinois (mandarin), espagnol, italien, portugais, russe.

Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte écrit en langue étrangère d'intérêt général, juridique, économique et/ou social. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

#### CONCOURS 2SEP (ENS RENNES)

Le concours Sciences du sport et éducation physique comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
Culture générale en relation avec les activités physiques et sportives	4h	4	Épreuve de didactique des activités physiques, sportives et artistiques*	5
Lundi 30 mars 2020 de 13h à 17h			,	
Première composition de sciences de la vie et activité physique (SVSAPS1)	2h	2	Épreuve de langue vivante étrangère anglais ***	2
Mardi 31 mars 2020 de 9h à 11h		_	Épreuves de pratique sportive d'admission	Coefficient
Seconde composition de sciences de la vie et activités physiques (SVSAPS2)	2h	2	1 - obligatoire : Epreuve de sauvetage	2
Mardi 31 mars 2020 de 14h à 16h			2 - de polyvalence : une APSA à choisir dans la liste proposée **:	2
Composition de sciences humaines et activité physique (SHSAPS1)  Mercredi 1er avril 2020 de 9h à 11h	2h	2	3 - de spécialité : une APSA à choisir dans la liste proposée **	3
Composition de sciences sociales et activité physique (SHSAPS2)  Mercredi 1er avril 2020 de 14h à 16h	2 h	2	Épreuve écrite d'admission ****  Durée : 2 heures 30  Épreuve de langue vivante étrangère : anglais.  (programmée pendant les épreuves orales)	Coefficient 2

<sup>\*</sup> Liste des APSA au programme de l'épreuve de didactique de la session 2020 :

#### **ATTENTION:**

L'APSA choisie pour l'épreuve de polyvalence doit être différente de celle choisie pour l'épreuve de spécialité.

<sup>-</sup> volleyball et football, lutte, tennis de table, escalade, arts du cirque, acrosport, sauts (hauteur, triple saut, perche), natation sportive.

<sup>\*\*</sup> Liste des APSA au choix pour les épreuves de pratiques sportives de polyvalence et de spécialité pour la session 2020 :

<sup>-</sup> basket, boxe française, badminton, course d'orientation, danse contemporaine, saut de cheval, 200 m haies

<sup>\*\*\*</sup> L'épreuve orale de langue vivante étrangère comporte un résumé complet et un commentaire problématisé à partir d'un texte écrit en anglais axé sur la recherche scientifique, l'actualité ou des faits divers dans le domaine sportif (préparation 30 minutes, audition par le jury 15 minutes).

<sup>\*\*\*\*</sup> L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. L'épreuve consiste en un exercice de version, complété par une production écrite en anglais d'environ 200 mots (+ ou - 10 %), en réponse à une question posée en anglais. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

## IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES

## IV-1- MODALITÉS D'INSCRIPTION PAR INTERNET

#### **Inscription sur Internet**

Concours scientifiques et littéraires : du mardi 10 décembre 2019 au mardi 14 janvier 2020 à 17 heures

Concours sciences des filières MP, PC, BCPST, TB, PSI, PT, TSI: http://www.scei-concours.fr

Concours des filières littéraires : BEL et banque LE anglais : http://www.concours-bel.fr

Concours des filières économiques et sociales (BLSES) : http://www.concours-bce.com

Concours Design – admission à l'ENS Paris-Saclay: http://www.ens-paris-saclay.fr

Concours Droit économie gestion D1 et 2SEP - admission à l'ENS Rennes : http://www.ens-rennes.fr

\*Second concours ENS de Lyon: http://www.ens-lyon.fr du 1er février 2020 au 18 mars 2020 à 17 heures Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

\* Concours pour lequel la procédure à suivre n'est pas celle ci-dessous mais celle indiquée sur le site Internet de l'école : www.ens-lyon.fr

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés. Aucune inscription par courrier ne sera acceptée, sauf pour les dossiers de demande d'aménagement d épreuves (candidats handicapés) qui seront obligatoirement en format papier.

Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **mot de passe** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI. En cas de problème technique, envoyer un message authentifié, via la rubrique contact du SCEI puis, le cas échéant, appeler le : **05 62 47 33 43**.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires avant le 14 janvier 2020.

Il devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son code signature, mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.

Le candidat pourra, jusqu'au 14 janvier 2020 à 17 h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, il devra impérativement reconfirmer à l'aide de son nouveau code signature (écran : « Confirmation d'inscription »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 14 janvier 2020 17 h. Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si le téléversement de l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas effectués pour le 20 janvier 2020 à 17 heures pour les concours scientifiques, pour le 21 janvier 2020 à 17 heures pour les concours littéraires et pour le 2 avril 2020 à 17 heures pour le second concours Lyon.

#### **IMPORTANT**

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidats doivent, par ailleurs, pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

#### **IV-1-2 - DOCUMENTS A FOURNIR**

Les pièces justificatives sont à téléverser en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg  $\rightarrow$  pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de constitution du dossier, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de traitement.

## Le téléversement des pièces justificatives est à effectuer en une seule fois dans le cadre de l'inscription commune.

#### ☑ Copie numérisée recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves de concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

<u>Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité,</u> seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

- ☑ Justificatif à produire au regard de la Journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français nés entre le 14 janvier 1995 et le 14 janvier 2002.
- □ Une copie numérisée du certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national
  - □ Sinon, en cas d'impossibilité :
- Une copie numérisée de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13) si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation.
- Une copie numérisée du certificat d'exemption si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 14 janvier 1995 ou ne possédant pas la nationalité française au 14 janvier 2020 n'ont rien à fournir.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification pour certains concours (voir organisation spécifique à chaque concours).

Les pièces ci-dessous sont à fournir uniquement si les candidats postulent pour d'autres concours en plus de ceux des ENS :

- /// <u>Candidats boursiers</u> du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, Campus France).
- ☑ Copie numérisée recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse. La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.

#### /// Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :

extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'Etat », soit la mention : « pupille de la Nation »

#### /// Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur Internet.

Concours scientifiques: Les candidats concernés peuvent télécharger dès novembre 2019 le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. Toute demande d'aménagement d'épreuve devra être envoyée par courrier postal avant le 14 janvier 2020.

Toutes les pièces complémentaires requises devront être envoyées par courrier postal impérativement avant le **20 janvier 2020**. Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible en permanence sur le site <a href="www.scei-concours.fr">www.scei-concours.fr</a>, onglet « Inscription » puis « Aménagements ».

<u>Second concours</u>: Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au vendredi 27 mars 2020 sera rejeté.

Concours littéraires: Les candidats concernés peuvent télécharger dès à présent les documents relatifs à leur demande d'aménagement d'épreuves sur le site www.concours-bel.fr (pour les filières littéraires) ou sur le site www.concours.bce.com (pour les filières économiques et sociales). Après avis du médecin habilité CDPAH, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 30 janvier 2020 pour les filières littéraires, et au 15 février 2020 pour les filières économiques et sociales, sera rejeté. Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible sur les sites www.concours-bel.fr et www.concours.bce.com.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

#### IV-1-3 - Convocations aux épreuves écrites

Les candidats régulièrement inscrits recevront un message électronique les invitant à télécharger leur convocation. Cette convocation mentionnera leurs choix d'option(s), de langue(s) et de concours auxquels ils sont tenus de se conformer au cours des épreuves.

L'affectation d'un candidat à un centre est conditionnée par la capacité d'accueil de ce centre et le nombre d'inscrits ayant choisi ce centre. Un candidat pourra être discrétionnairement affecté dans un autre centre géographiquement proche.

#### IV-1-4 - Épreuves orales et pratiques

Les candidats admissibles sont convoqués aux épreuves orales suivant des modalités propres à chaque École.

Pour certains concours et banques d'épreuves, les candidats doivent s'inscrire par Internet ou auprès d'un secrétariat spécifique ouvert après la publication des résultats d'admissibilité. Les coordonnées et heures d'ouverture sont indiquées sur les sites internet des Écoles.

Les épreuves orales se dérouleront selon les modalités propres aux concours ou banques d'épreuves.

#### IV-1-5 - Résultats

Les résultats d'admissibilité et d'admission seront affichés dans les Écoles après les délibérations des jurys.

Les dates d'affichage seront disponibles sur les sites Internet des ENS.

Les résultats pourront être consultés sur les sites Internet des ENS ainsi que sur le site https://banques-ecoles.fr

> Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

## IV-2 - PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES POUR LES CANDIDATS AUX PREMIERS CONCOURS SCIENCES

[Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel.]

#### Seuls les candidats « classés » sont susceptibles d'intégrer une École

- ▶ L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :
  - du rang du candidat dans chaque concours,
  - du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,
  - du nombre de places offertes au concours par chaque école.
- ▶ Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des Écoles (<u>y compris sur le coût de la</u> scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.

#### IV-2-1 - Liste de vœux / sur Internet : www.scei-concours.fr

Entre le 1er février et le 24 juillet 2020 à 12h, <u>sur Internet exclusivement</u>, les candidats devront établir une liste de vœux, classés par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux ; après validation, un message sera envoyé sur l'adresse mail du candidat. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

#### ATTENTION !!!

#### Après le 24 juillet 2020 12h,

les candidats ne pourront <u>ni modifier</u> le classement de leur liste de vœux <u>ni ajouter une nouvelle école.</u> Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

#### IV-2-2 - Proposition d'intégration / sur Internet : www.scei-concours.fr

- La 1<sup>ère</sup> proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le lundi 27 juillet 2020 à 14h Les candidats devront impérativement répondre à cette 1<sup>ère</sup> proposition :

entre le lundi 27 juillet 14h et le mercredi 29 juillet 17h.

- La 2ème proposition d'intégration pourra être consultée dès le vendredi 31 juillet 2020 à 14h Les candidats devront impérativement répondre à cette 2<sup>e</sup> proposition :

entre le vendredi 31 juillet 14h et le dimanche 02 août 14h.

- Les propositions suivantes pourront être consultées à 14h : le mardi 25 août, le mardi 1er septembre et le mardi 08 septembre.

Les candidats qui n'ont pas répondu « Oui définitif » à une proposition précédente devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) :

entre le mardi 25 août 14h et le jeudi 27 août 14h; entre le mardi 1er septembre 14h et le jeudi 03 septembre 14h; entre le mardi 08 septembre 14h et le jeudi 10 septembre 14h.

- ▶ Toute absence de réponse <u>dans les délais</u>, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.
- ▶ Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Lors des phases de réponse, uniquement, les candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. Ce choix sera alors irréversible.

#### Extension de la réponse OUI MAIS

Dans le cas où un candidat se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), il aura le choix de répondre OUI MAIS au lieu de OUI DEFINITIF s'il n'est pas réellement sûr d'intégrer l'école proposée. Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre OUI DEFINITIF (choix de faire 5/2, université, autre école hors scei...). Attention, la réponse OUI MAIS implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DÉFINITIF» <u>absents</u> le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre « oui définitif », même si la rentrée de cette école a lieu avant le 08 septembre.

/... Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site <u>www.scei-concours.fr</u> et remise aux candidats pendant les oraux.

#### IV-2-3 - Candidats des autres concours

Les candidats « classés » sont seuls susceptibles d'être admis dans les Écoles en fonction de leur rang de classement et des places disponibles.

Chaque École procède à l'appel des candidats classés à ses concours.

\*\*\*\*\*\*\*\*

## Rappel du fonctionnement général des concours

Un concours d'entrée dans la Fonction Publique est une opération de sélection qui évalue les candidats entre eux, selon le principe de l'égalité de traitement des candidats, à partir d'épreuves définies réglementairement ayant pour objectif d'établir un classement de manière à attribuer les postes ouverts, par arrêté ministériel, par ordre de mérite.

Les épreuves de concours ne peuvent ainsi être assimilées à des devoirs universitaires dont l'objectif est de s'assurer que l'étudiant a acquis un niveau suffisant de connaissances lui permettant d'obtenir une qualification.

Selon la réglementation en vigueur, les jurys des concours d'accès à la Fonction Publique sont souverains; c'est à dire qu'aucune disposition réglementaire ne les oblige à motiver leurs délibérations ni à communiquer aux candidats les critères de correction dont il est fait usage.

A la fin de la session, le président de jury appuyé par les membres de jury des différentes épreuves, rédige un rapport qui présente les différentes statistiques relatives aux notes obtenues par les candidats et établit un constat sur le niveau général de chaque épreuve. Ce rapport précise les attentes du jury et permet ainsi aux candidats de disposer d'éléments leur permettant d'améliorer leur préparation.

ENS (Paris)

Mathématiques

Informatique

Physique

Chimie

Terre, océan, atmosphère

Biologie

Philosophie

Langue et littérature française Langue et littérature étrangère

Linguistique Histoire

Géographie

Sciences sociales et économie

Musique et musicologie Sciences de l'antiquité

Études cognitives

Études cinématographiques

Histoire de l'art

ENS de Lyon

Lettres modernes et classiques

Études cinématographiques

Études théâtrales

Musique

Histoire des arts

Langues et littératures étrangères

Philosophie et histoire des sciences, sciences cognitives

Sciences de l'information et de la communication

Histoire

Géographie

Économie et sociologie

Documentation et nouvelles technologies

Mathématiques Informatique Physique

Chimie Biologie

Sciences de la Terre et de l'univers

**ENS Paris-Saclay** 

Mathématiques

Informatique

Physique

Chimie

Biochimie, génie biologique

Génie mécanique

Génie civil

Électronique

Électrotechnique, automatique

Économie et gestion

Sciences sociales et économiques

Design

Anglais de spécialité

Didactique

Informatique

**ENS Rennes** 

Mathématiques

Informatique

Mécatronique

Sciences du sport et éducation physique

Droit, économie, gestion



#### ENS (Paris)

Service des concours, de la scolarité et des thèses Pôle des concours 45, rue d'Ulm 75230 Paris Cedex 05 concours@ens.fr www.ens.fr



#### ENS de Lyon

Service admission et concours 15, parvis René Descartes Boîte Postale 7000 69342 Lyon Cedex 07 admission.concours@ens-lyon.fr www.ens-lyon.fr



#### **ENS Paris-Saclay**

Service concours
61, avenue du Président Wilson
94235 Cachan Cedex
concours@ens-cachan.fr
ens-paris-saclay.fr



#### **ENS Rennes**

Service Concours
Campus de Ker Lann
Avenue Robert Schuman
35170 Bruz
concours@ens-rennes.fr
www.ens-rennes.fr